

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 27 mars à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

**Date de convocation :**

Le 11 mars 2025

**NOMBRE :**

- de conseillers : 23

- de présents : 18

- de votants : 19

**N° d'inscription de l'acte soumis  
à l'obligation de transmission  
au Représentant de l'Etat :**

21\_2025

**Secrétaire de Séance :**

Mme Fanny RICHARD

**OBJET :**

- Adhésion au réseau francophone villes amies des aînés

**Ainsi fait et délibéré en séance  
les jours, mois et an susdits**

Le Maire



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

**Etaient présents (18) :**

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, Fanny RICHARD, François BLAT, Xavier LACAILLE, Charles BENJABEN, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Sandrine MERCIER, Valérie MAHIEU, Stéphane SANSONE, Marie-Claire DELAIRE, Anne-Françoise MARECHAL, Sabine TROUILLET, Annick CORNELIS, Sabine HENNEBERT.

**Ont donné pouvoir (1) :** Jean-Marc DUMEIGE donne pouvoir à Marie-Claire DELAIRE

**Excusés (4) :** Jean-Philippe MICHEL, Romain POLLART, Michaël DELATTRE, Simon BRASSART

L'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés a été lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé. L'objectif poursuivi est d'adapter le territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le réseau francophone des villes amies des aînés (RFVAA), association sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des villes amies des aînés de l'OMS. Le réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'information et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de 3 principes : la lutte contre l'âgisme, le sentiment d'appartenance au territoire des habitants et la mise en place d'une démarche participative et partenariale.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, il semble important aujourd'hui pour notre collectivité de participer à cette dynamique et d'adhérer au RFVAA. Aussi, la commune s'engage à mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche Villes Amies des Aînés, à savoir :

- Elaborer un diagnostic territorial autour des thématiques Villes Amies des Aînés (transport et mobilité, habitat, espaces extérieurs et bâtiments, lien social et solidarité, cultures et loisirs, participation citoyenne et emploi, autonomie, service et soins, information et communication) ;
- Définir un plan d'action Villes Amies des Aînés, le mettre en œuvre et l'évaluer ;
- Informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes et transmettre les documents s'y rapportant ;
- Participer à la vie du réseau francophone : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site internet du RFVAA, participation aux événements (colloques, journées de formation, voyage d'étude...).

**Sur ces bases, le Conseil Municipal décide**

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 059-215903311-20250327-21\_2025-DE

- L'adhésion au Réseau Francophone (ainsi qu'au réseau mondial des villes amies des aînés) ;
- La désignation d'un représentant titulaire et un représentant suppléant pour représenter la collectivité au sein de l'association ;
- L'engagement de verser annuellement la cotisation dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants.